

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 17 mars 2022

L'an 2022 et le 17 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

**Présents** : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : FORGET Nicolas, GODET Roger, RAVAND Jean-Claude, SENEGON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CRAVEIA Jacques à M. GODET Roger, ROUZIER Thomas à M. SENEGON Sébastien

Absent(s) : Mme TROTTE Marie-Alice, M. CROUILLERE Stéphane

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DUGAST Mireille

### Délibération N° 2022-05

**Objet de la délibération** : Approbation des comptes de gestion communal et assainissement approuvé par le comptable du trésor public

Le conseil municipal Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et sont conformes en tous points au compte administratif

### Délibération N° 2022-06

**Objet de la délibération** : Vote du compte administratif assainissement

Le Président, préside la séance lors de l'adoption du compte administratif

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 approuvé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité (11votes pour, le Maire se retire pour le vote)

APPROUVE le compte administratif assainissement 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 61 015.48 €

Recettes : 91 843.25 €

Investissement :

Dépenses : 40 965.08 €

Recettes : 81 829.31 €

### Délibération N° 2022-07

**Objet de la délibération** : Vote du compte administratif communal.

Le Président, préside la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 approuvé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité (11votes pour, le Maire se retire pour le vote)

APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 461 794.86 €

Recettes : 605 243.03 €

Investissement :

Dépenses : 92 069.93 €

Recettes : 67 715.09 €

### Délibération N° 2022-08

**Objet de la délibération** : Affectation des résultats budget communal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr FOUCHARD Mikaël, Maire, après avoir entendu et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2021 décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 119 093,33 € au compte R 002 ;

Affectation d'investissement à reporter de – 24 354,84 € au compte D 001

Affectation obligatoire 24 354,84 € au compte 1068.

### Délibération N° 2022-09

**Objet de la délibération** : Affectation des résultats budget assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr FOUCHARD Mikaël, Maire, après avoir entendu et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2021 décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 30 827,77 € au compte R 002 ;

Affectation de l'excédent d'investissement de 40 864,23 € au compte R 001

### **Délibération N° 2022-10**

**Objet de la délibération** : Budget primitif assainissement 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget assainissement qui fait ressortir les équilibres suivants :

en section fonctionnement : 85 111,77 €

en section investissement : 75 820,23 €

### **Délibération N° 2021-11**

**Objet de la délibération** : Budget primitif communal 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget communal qui fait ressortir les équilibres suivants :

en section fonctionnement : 608 775,33 €

en section investissement : 92 257,40 €

### **Délibération N° 2021-12**

**Objet de la délibération** : Amortissement des achats de 2021

Le Conseil Municipal décide d'amortir l'achat de matériel roulant 2021 sur le budget assainissement sur une période de 5 ans.

### **Délibération N° 2021-13**

**Objet de la délibération** : Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses

Sur l'année précédente il avait été prévu une dotation de provision sur chaque budget, Après accord avec le comptable sur les recouvrements, la reprise sur provisions pour dépréciation sera faite par émission de titre au compte 7817 en totalité ou partielle lorsque la provision n'aura plus lieu d'être, sur le budget commune de 150 € et sur le budget assainissement de 90 €.

### **Délibération N° 2021-14**

**Objet de la délibération** : Création grade Adjoint technique principal 2ème classe

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- Considérant le tableau des agents promovables de l'année 2022

- Considérant la proposition d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, DECIDE

▪ la suppression, à compter du 13 janvier d'un emploi permanent à temps non complet (19h75) d'adjoint technique territorial,

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (19h75) d'Adjoint technique principal 2ème classe.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière technique :

Adjoint technique                      Adj technique principal 2ère classe

- Ancien effectif : 2                      - ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 1                      - nouvel effectif : 2

### **Délibération N° 2021-15**

**Objet de la délibération** : Suppression du CNAS

Après plusieurs échanges avec les agents et le manque de participation aux prestations proposées par le CNAS pendant toute la période covid, le conseil municipal décide de ne pas renouveler l'adhésion au CNAS et prend effet au 31 décembre 2021.

### **Délibération N° 2021-16**

**Objet de la délibération** : Vote de la subvention des associations 2022.

La Boule Sabinoise	70 €
Assoc Sportive Ste Jamme	200 €
Foyer Socio éducatif Ste Jamme	150 €
Antonière Judo club 72	30 €
Ass. Défense des Cultures	100 €
L'amicale des sapeurs pompiers	200 €
Handball club La Bazoge	100 €
APE	800 €

### **Délibération N° 2021-17**

**Objet de la délibération** : Subvention pour piégeage des rats.

Suite à la demande de Mme DUGAST Mireille agréée par la Préfecture pour le piégeage des rats, le Conseil Municipal à l'unanimité lui accorde une subvention de 100 € pour pouvoir mener à bien ses actions sur le territoire de la commune.

### **Délibération N° 2021-18**

**Objet de la délibération** : Vente de terrain constructible

Mr le Maire expose au conseil municipal que la commune possède une parcelle de terre constructible derrière le presbytère d'environ 700 à 800 m2 et demande au conseil s'il serait favorable à la vente de ce terrain, Après en avoir délibéré à la majorité (1 contre) le conseil est favorable à ce projet.

Mr le Maire expose la situation face aux taxes directes locales qui n'ont pas été augmentées depuis des années et que si elles ne subissent pas d'augmentation la commune se verrait perdre une partie de ses dotations, le vote est reporté ultérieurement.

### Affaires diverses :

- Sondage sera fait pour la cantine
- Animation sur la commune au 14 juillet et fête de la Ste Sabine, surement réalisable mais pas le feu d'artifice ;
- Au sujet du commerce, aucune piste pour l'instant
- Fermeture d'une classe = 1 poste en moins

Le Maire clôt la séance 22 h 50